

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Code RNCP : 24545

Intitulé

Licence : Licence Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives parcours type « Management du Sport » (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Bordeaux, Université de Caen Normandie, Université de Bourgogne - Dijon, Université de la Réunion, Université Lille 2 droit et santé, Université de Limoges, Université du Littoral Côte d'Opale, Université de Lorraine, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université Paris-Est Mame-La-Vallée (UPEM), Université de Montpellier, Université de Nantes, Université Nice Sophia Antipolis, Université d'Orléans, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Poitiers, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Rouen, Université de Strasbourg, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Université Clermont Auvergne, Université Grenoble Alpes, Université de Rennes 2	Le recteur de l'académie, chancelier des universités, ou le Président de l'université, Université Clermont Auvergne, Université de Rennes 2

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis**- Participation au développement des aspects stratégiques et décisionnels:**

- Projet en direction des responsables et/ou partenaires
- Négociation avec les partenaires les différents aspects du projet
- Mise en place du programme d'action

- Collaboration au sein d'une équipe**- Intervention sur les aspects juridiques et financiers :**

- Participation aux modalités de recrutement des futurs collaborateurs
- Gestion de contrats
- Assistance aux responsables dans la démarche de projet
- Comptabilité de base, élabore le bilan et le compte de résultat

- Communication avec les médias et/ou les différents partenaires

- Mobiliser des concepts scientifiques pluridisciplinaires concernant les activités physiques et/ou sportives (AP/S), la motricité spécifique ainsi que l'environnement physique, institutionnel, social et humain pour analyser l'activité d'une personne ou d'un groupe.
- Mettre en œuvre des modèles théoriques et méthodologiques pour établir le diagnostic préalable d'une situation mettant en jeu l'AP/S.
- Utiliser des outils et techniques d'analyse d'une activité physique (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats).
- Elabore des éléments de conception, planification et programmation pour l'évolution ou la transformation d'une situation diagnostiquée et mettre en œuvre les techniques adéquates.
- Disposer d'une expérience personnelle approfondie de la pratique des AP/S.

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.

- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.

- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.

- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.

- Prendre du recul face à une situation

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet.

- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.

- Développer une argumentation avec esprit critique.

- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

- Comprendre au moins une langue étrangère et s'exprimer aisément à l'oral et à l'écrit dans cette langue

Pour le parcours type « management du sport »

- Participer au fonctionnement des structures associatives, des événements, les relations de ces derniers avec les pouvoirs publics et les partenaires privés.

- Dresser un bilan et un compte d'exploitation,

- Identifier les principes et les montages juridiques rattachés à l'exploitation d'événements sportifs (sécurité, environnement, hygiène...).

- Maîtriser les bases de la communication (relations médias, relations aux partenaires et aux institutions...) et du marketing des événements. Il participe à des réseaux ou intègre des partenariats entre différents acteurs sportifs publics et privés.

- Mobiliser des bases en GRH permettant de collaborer au sein d'une équipe formée de personnels recrutés sur différentes formes contractuelles (bénévolat, CDD, CDI...).

- manager de projet dans les aspects généraux.

- Participer à la conception de programmes d'activité, d'équipements, d'événements sportifs. Planifier l'organisation d'activités sportives et de loisirs en fonction des publics, d'environnements et d'objets particuliers.

- Utiliser et adapter des outils d'analyse (enquêtes, questionnaires) et d'intervention (conduite de projet) dans le domaine des activités sportives.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- R : Arts, spectacles et activités récréatives

- Encadrant intermédiaire au sein de structures d'organisation

- Gestionnaire administration de petites structures sportives
- Développeur de projets

Par ailleurs, de nombreux concours de la fonction publique sont accessibles avec le grade de licence.

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives
K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011). Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Aix-Marseille Université : arrêté du 15/09/2014
 Université de Franche-Comté - Besançon : arrêté du 04/11/2014
 Université de Bordeaux : arrêté du 22/09/2016
 Université de Caen Normandie : arrêté du 08/09/2014
 Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand 2 : arrêté du 09/09/2014
 Université de Bourgogne - Dijon : arrêté du 17/10/2014
 Université de la Réunion : arrêté du 18/09/2014
 Université Lille 2 Droit et Santé : arrêté du 05/09/2014

Université de Limoges : arrêté du 08/10/2014
Université du Littoral Côte d'Opale : arrêté du 05/09/2014
Université de Lorraine : arrêté du 16/09/2014
Université Claude Bernard - Lyon 1 : arrêté du 22/09/2016
Université Paris-Est Marne-La-Vallée : arrêté du 09/10/2014
Université de Montpellier : arrêté du 27/10/2014
Université de Nantes : arrêté du 05/09/2014
Université Nice Sophia Antipolis : arrêté du 29/12/2014
Université d'Orléans : arrêté du 02/09/2014
Université Paris-Sud - Paris 11 : arrêté du 09/09/2014
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12 : arrêté du 09/10/2014
Université de Pau et des Pays de l'Adour : arrêté du 22/09/2016
Université de Perpignan Via Domitia : arrêté du 04/09/2014
Université de Poitiers : arrêté du 17/10/2014
Université de Reims Champagne-Ardenne : arrêté du 13/10/2014
Université Rennes 2 : arrêté du 22/04/2015
Université de Rouen : arrêté du 15/10/2014
Université de Strasbourg : arrêté du 30/09/2014
Université Paul Sabatier - Toulouse 3 : arrêté du 22/09/2016
Université Grenoble Alpes : arrêté du 22/09/2016
Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis : arrêté du 20/10/2014

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation : articles L 613-3 et L 613-4

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :**

[Aix-Marseille Université](#)
[Université de Franche-Comté - Besançon](#)
[Université de Bordeaux](#)
[Université de Caen Normandie](#)
[Université Clermont Auvergne](#)
[Université de Bourgogne - Dijon](#)
[Université de la Réunion](#)
[Université Lille 2 Droit et Santé](#)
[Université de Limoges](#)
[Université du Littoral Côte d'Opale](#)
[Université de Lorraine](#)
[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)
[Université Paris-Est Marne-La-Vallée](#)
[Université de Montpellier](#)
[Université de Nantes](#)
[Université Nice Sophia Antipolis](#)
[Université d'Orléans](#)
[Université Paris-Sud - Paris 11](#)
[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)
[Université de Perpignan Via Domitia](#)
[Université de Poitiers](#)
[Université de Reims Champagne-Ardenne](#)
[Université Rennes 2](#)
[Université de Rouen](#)
[Université de Strasbourg](#)
[Université Paul Sabatier - Toulouse 3](#)
[Université Grenoble Alpes](#)
[Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis](#)
[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

